



**PROGRAMME DE FORMATION  
D'ÉTUDIANTS CENTRE-AMÉRICAINS  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
MENANT SOIT AU DIPLÔME D'INGÉNIEUR  
SOIT AU DIPLÔME DE MASTER DANS LES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR**

**Appel à candidatures 2019 des établissements français et centre-américains**

**1. Présentation**

Avec la volonté de renforcer la formation du capital humain en Amérique centrale dans des domaines prioritaires et de favoriser notre diplomatie économique,

L'institut français d'Amérique centrale (IFAC), en collaboration avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) de la République française, la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), la Conférence des Présidents d'université (CPU),

Sont convenus de mettre en place un « **Programme de formation d'élèves-ingénieurs d'Amérique centrale dans les établissements d'enseignement supérieur public français** ».

**2. Objectifs du programme**

Le programme vise :

- à accueillir et former en France une première promotion d'une dizaine d'étudiants centre-américains en vue de l'obtention soit du titre français d'ingénieur diplômé, conférant le grade de master, soit du diplôme de master délivré par les établissements supérieur public français ;
- à offrir un cadre évolutif qui permette d'améliorer la connaissance mutuelle entre les établissements français et d'Amérique centrale.

Dans une première phase, le programme privilégie prioritairement les secteurs de la mobilité urbaine, du traitement des déchets, de l'assainissement et des énergies renouvelables.

**3. Conditions d'éligibilité des étudiants centre-américains**

Les étudiants candidats à ce programme devront attester :

- d'un diplôme de *licenciatura* ou de *Bachillerato universitario* délivré par un établissement centre-américain membre du Conseil supérieur des universités d'Amérique centrale (CSUCA) ou par tout autre établissement d'enseignement supérieur d'Amérique centrale;
- d'un niveau B2 en français (ou le cas échéant d'un niveau B1 renforcé, si l'établissement d'accueil le juge suffisant pour commencer la formation) au moment du départ en France.

**4. Modalités**

Le programme de formation se compose de deux volets :

#### **4.1. Volet 1 : obtention du titre français d'ingénieur diplômé**

Pour rappel :

- le titre d'ingénieur diplômé (délivré par les écoles d'ingénieurs accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé après avis et décision de la Commission des Titres d'Ingénieur - CTI) ne peut être obtenu qu'à l'issue d'une formation dans le cadre du cycle ingénieur d'une durée minimale de quatre (4) semestres. Le projet de fin d'études d'une durée d'un (1) semestre peut être effectué dans une entreprise, une institution ou une université situées en France ou en Amérique centrale ;

- en conformité avec la législation en vigueur (Décret français n°99-747 du 30 août 1999, article 2, modifié par le Décret n°2002-480 du 8 avril 2002, articles D612-33, 34, 35 et 36 du Code de l'éducation), le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré par un établissement accrédité en application de l'article L. 642-1 du Code de l'éducation.

La formation, placée sous la responsabilité de l'établissement d'enseignement supérieur français accrédité par la CTI à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, est d'une durée de deux années permettant la délivrance du titre d'ingénieur diplômé (conférant le grade de master).

En cas de nécessité, cette durée de formation peut être prolongée en accord avec les règlements en vigueur dans les établissements d'accueil, sous réserve de financement disponible et d'accord des parties.

#### **4.2. Volet 2 : obtention du diplôme de master dans les disciplines sciences pour l'ingénieur**

La formation en master est d'une durée de deux années. Une admission directe en deuxième année de master pourrait être envisagée à condition que le candidat ait acquis un niveau d'études et de formation conformes aux exigences académiques de l'établissement français d'accueil.

### **5. Pilotage du programme**

**Le programme est piloté par un comité composé de représentants de chacune des Parties : l'IFAC, le MESRI, la CPU et la CDEFI.**

### **6. Modalités de candidature et de sélection**

L'IFAC reçoit les manifestations d'intérêt des établissements français souhaitant participer au programme et qui sont sélectionnés par le comité de pilotage en adéquation avec le nombre de boursiers.

L'IFAC reçoit les dossiers de candidature des étudiants centre-américains et procède à la sélection des boursiers avec l'appui du comité de pilotage, en accord avec les conditions d'admission établies par les établissements d'enseignement supérieur français. La sélection définitive des boursiers est faite après consultation des établissements français d'accueil et dans le respect des conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

### **6. Cahier des charges**

## 6.1. Charges et responsabilités de l'Institut français d'Amérique centrale (IFAC)

L'IFAC s'engage à prendre en charge pour l'intégralité des deux années de formation:

- a) une allocation de bourse mensuelle pour un montant de 700 euros.
- b) les frais de déplacement (billet d'avion aller/retour) des boursiers ;
- c) un renforcement linguistique des boursiers si nécessaire ;
- d) la couverture sociale.
- e) une contribution du coût du tutorat assuré par les établissements d'accueil français (1000 euros par an et par étudiant).

## 6.2. Cahier des charges des établissements français

Les établissements d'enseignement supérieur français déposeront auprès de l'IFAC un dossier comprenant :

- une courte présentation de l'établissement ;
- les contacts du responsable de la candidature et du tuteur des boursiers chargé du suivi de la formation ;
- l'engagement de l'exonération des droits d'inscription et des frais de formation complémentaire ;
- la description des conditions de délivrance du diplôme à l'issue de la formation ;
- la description des conditions dans lesquelles le boursier sera accueilli et hébergé ;
- l'engagement de présentation à l'IFAC d'un bref rapport annuel des résultats obtenus par le boursier ;
- l'engagement de fournir à l'IFAC un rapport d'activité final.

## 6.3. Cahier des charges pour les candidats centre-américains

Les candidats centre-américains déposeront auprès de l'IFAC un dossier de candidature comprenant les documents suivants:

- CV
- lettre de motivation
- copie des diplômes universitaires
- résumé des contenus de la formation universitaire acquise
- document attestant du niveau de français

## 7. Flux et calendrier

Le premier appel est lancé de façon à permettre l'accueil et la formation en France d'une première promotion **jusqu'à un maximum de 10 boursiers centre-américains à partir de septembre 2019** dans les deux volets concernés selon le calendrier suivant :

- Publication de l'appel à candidatures : 5 novembre 2018
- Date limite de réception des dossiers : 2 février 2019
- Sélection des candidats et publication des résultats: 28 février 2019
- Formation linguistique : mars-août 2019
- Début septembre 2019 : accueil en France et début de la formation.

## 8. Contacts

Les dossiers doivent être adressés à l'IFAC, **avant le 2 février 2019**, à l'adresse suivante:  
[movilidad@institutfrancais-ifac.com](mailto:movilidad@institutfrancais-ifac.com)